

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 21 NOVEMBRE 2005**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 novembre 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 77 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 9 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;  
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , M. SAKAS, Echevins ;  
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, ~~Mme GUEPIN~~, ~~Mlle QUALI~~, M.DEBAUGNIES, ~~Mme JUNGST~~, MM.~~SPEER~~, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.~~SODDU~~, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Nous allons ouvrir la séance. Le procès-verbal du Conseil précédent est déposé. Je dois excuser l'absence de Monsieur SPEER et de Monsieur MANDERLIER et excuser le retard de Monsieur BAILLY.

Alors les points suivants de l'ordre du jour sont retirés : le point 6, le point 9, le point 14, le point 50, le point 72 et le 68 b.

1<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Commissions. Révision.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Révision de la composition des soumissions qui fait suite aux changements intervenus au niveau du Collège il y a deux mois.

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>e</sup> annexe

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Tous les points relatifs à la circulation (point a jusque point r), pas de problème ?

2<sup>e</sup> objet : POLICE – CIRCULATION

a) Mons – Rue Notre-Dame. Réglementation de la circulation et du stationnement.  
Police 6002/265

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

b) Flénu. Rue de Quaregnon. Réglementation du stationnement le long de l'immeuble n° 129. Police 6002/J/116

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

- c) Mons, avenue du Pont Rouge. Création d'un emplacement de stationnement handicapés le long des immeubles n<sup>o</sup>s 16 et 17. Police 6002/289

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

- d) Obourg, rue des Anglais (partie comprise entre les rues de l'Obrechoeul et de l'Église. Instauration d'une zone 30 km/h – Abords école. Police 6002/OB/10

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

- e) Abrogation zone 30 km/h aux abords des écoles de la rue de la Roche à Harveng, des Croix, du Couvent et Croisette à Jemappes. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

- f) Mons. Boulevard Gendebien. Création d'une zone d'arrêt et de stationnement pour autocars. Police 6002/170

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

- g) Ghlin, avenue Goblet. Création d'un passage pour piétons à hauteur de la loge de l'usine AKZO – Abrogation. Police 6002/GH/103

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

- h) Jemappes. Avenue du Champ de Bataille. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n<sup>o</sup>s 166/164. Police 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

- i) Mons. Digue des Peupliers. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup>89A. Police 6002/286

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

- j) Obourg, rue de Beauval. Réglementation du stationnement. Police 6002/OB/5

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

- k) Jemappes, rues Croisette et des Martyrs. Réglementation de la circulation et du stationnement. Police 6002/J/33/91

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

- l) Cuesmes, rue de Cibly. Abrogation d'un emplacement de stationnement handicapés à hauteur de l'immeuble n<sup>o</sup> 106. Police 6002/C/22

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

m) Mons, rue du Hautbois. Instauration de deux emplacements de stationnements pour handicapés à hauteur de l'immeuble n° 56 - Abrogation. Police 6002/187

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

n) Mons, rue de la Faïencerie. Abrogation d'un emplacement de stationnement pour handicapés, à hauteur de l'immeuble n° 17. Police 6002/141

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

o) Mons, Boulevard Charles Quint et rue d'Egmont. Création de deux zones de chargement/déchargement AUTO PARTS Mons. Police 6002/126

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

p) Mons, avenue de Gaulle. Création d'une zone de débarquement et d'embarquement aux abords d'une école. Police 6002/171

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

q) Cuesmes. Voie de Wasmes. Réglementation du stationnement Police 6002/C/91

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

r) Jemappes, rue du Sergent. Réglementation de la circulation entre l'immeuble n° 36 et la rue d'Ostenne. Police 6002/j/132

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. MARTIN : 35 présents

3<sup>e</sup> objet : Rapport d'évaluation du Plan de Prévention de Proximité 2004.  
Service Prévention 34.2005.1

Mme MERCIER, Conseillère : Concernant les missions, les missions directes et indirectes, tout ce qui est fait pour ne pas couper la communication ou pour la rétablir, c'est comme cela qu'on compte régler la situation si l'on peut dire. On montre bien le danger de l'affrontement. Cependant, je voudrais savoir si l'on a fait le tour de tous les quartiers ? Parce que les tags dans certaines rues de Mons, voilà que maintenant on change un petit peu de « plans » et on lance des œufs sur certaines façades. Je sais que c'est tellement bénin par rapport aux incidents qui se sont passés en France, mais rien ne doit être négligé tant qu'il est temps. La prévention me semble-t-il doit s'introduire partout. Je salue d'ailleurs le savoir faire de tous ceux qui font de la prévention, que j'ai sûrement rencontré lors de réunions et qui méritent bien certainement dans les quartiers où ils vont, des

félicitations. Mais je voudrais savoir si l'on passe en revue tous les quartiers ? Enfin, c'est un autre point, je voudrais demander si FO.SO.GA.LO existe encore maintenant en 2005 ?

M. BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre j'ai lu attentivement le rapport.

Tout d'abord c'est un rapport très complet et les objectifs qui sont fixés, cela me fait un peu penser à la manière dont on enseigne, de la façon dont on peut contrôler si une leçon est bien donnée ou pas, pour que les objectifs soient opérationnels, il faut mettre des aides, aller, organiser, travailler, développer tout cela. Et les projets sont très bien écrits, on discute comment on va mettre les personnes au travail et comment on va réaliser les transactions. Je voudrais faire une remarque dans la façon dont on contrôle si les objectifs ont été atteints ? Dans tout le contenu de ce qui est fait, mais d'un rapport d'évaluation. Il faudrait que l'on fasse la remarque aux personnes qui rédigent cela de façon à aller plus dans le sens de rapport d'évaluation. En effet si je vois les objectifs atteints, je me pose la question, tous les objectifs ont-ils été atteints ? Et parmi les objectifs je lis : c'est rétablir une communication, permettre aux habitants de s'ouvrir vers l'extérieur, valoriser l'image du quartier, développer le sentiment de l'appartenance, devenir un acteur de la vie sociale, développer la solidarité, voilà toutes les intentions mais, impossible de contrôler si l'objectif est atteint. Comment peut-on contrôler simplement sur le fait que l'on a valorisé l'image du quartier, que l'on a développé le sentiment de l'appartenance. Alors je voudrais simplement que l'on fasse la remarque suivante : qu'on aille sur des choses concrètes, qu'on puisse effectivement voir si les objectifs ont été atteints. Comment on veut développer ce sentiment d'appartenance, comment va-t-on vérifier si on a développé effectivement le sentiment de l'appartenance ? Développer la solidarité, c'est très bien, mais comment effectivement on va contrôler si l'on a développé la solidarité ? Cela doit se faire nécessairement sur des choses visibles, sur des choses identifiables, sur des statistiques éventuellement. Par exemple il y a eu une diminution de la délinquance ça c'est clair. Avant il y avait autant de vols, maintenant il y en a beaucoup moins, on voit statistiquement une diminution. Donc ce que je voudrais simplement dire c'est que l'on fasse la remarque aux personnes qui rédigent ce rapport de façon à aller beaucoup plus vers un rapport d'évaluation concret, sur des choses identifiables pour voir réellement si les objectifs sont atteints. Je vous remercie.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Pour répondre à Madame MERCIER, il est évident que les équipes qui sont dans les quartiers travaillent en collaboration avec la police donc il y a des informations qui sont transmises. Le personnel il est ce qu'il est on ne peut pas engager du personnel avec le peu de subvention qui nous est alloué et donc il y a cette

collaboration inter police pour qu'on puisse de manière à essayer de rencontrer les besoins. Alors FO.SO.GA.LO. n'a aucune liaison avec le Conseil de Prévention, mais son rôle c'était d'attribuer les garanties locatives. Alors pour répondre à M. BEUGNIES, j'ai bien entendu vos remarques elles sont pertinentes et nous les transmettrons au Service pour que dans le prochain rapport d'activité et d'évaluation on puisse détailler beaucoup plus les objectifs qui sont atteints de manière plus détaillée.

Mme MERCIER, Conseillère : Moi je voudrais simplement ajouter deux petites choses c'est que je sais bien que FO.SO.GA.LO. n'avait rien à voir avec la prévention mais FO.SO.GA.LO. se trouvait dans le rapport d'évaluation c'est pour cela que j'ai posé la question. Et alors pour les lieux où l'on a commencé à abîmer les façades d'une autre façon qu'avec les tags, je peux dire que cela se situe autour du Chemin du Versant dans des lieux qui sont un petit peu excentrés par rapport à la Ville elle-même. Qu'à la fin les gens se sont demandés quoi parce que cela n'était jamais arrivé.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. La Police a été informée pour constater les faits et il y a une enquête en cours.

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Modification dispositions statutaires applicables aux Officiers (C.M. de la R.W. du 6.12.2001) SI Statuts RGB Pers SI

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Personnel non enseignant – Indemnités pour frais funéraires. Révision montants aux 1.9.2004 et 1.7.2005. 1<sup>e</sup> 12677

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit du point 5 : Indemnités pour frais funéraires que l'on accorde au personnel non enseignant. D'après la question que j'ai posée en Commission, il apparaît que cette indemnité soit payée uniquement aux statutaires. Or on a eu la démonstration au Conseil précédent des revendications des contractuels : à travail égal, salaire égal ce qui me paraît quand même un principe fondamental qui est élémentaire et donc il faut supporter de combler le fossé qu'il y a entre le statut des statutaires et le statut des contractuels. Ceci serait l'occasion parce que c'est vraiment un point qui ne coûte pas cher du tout. Donc je demande que ces indemnités soient attribuées aussi bien aux contractuels qu'aux statutaires, soit vous pouvez me répondre maintenant et alors c'est parfait, soit vous demandez après le point pour voir si c'est possible, etc. Mais sinon tel quel nous on n'a pas envie de voter ce point parce qu'il faut essayer de combler ce fossé.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Conformément à l'Arrêté Royal du 21 décembre 1965, l'Administration communale de la Ville de Mons accorde sous certaines conditions lors du décès d'un agent statutaire ou stagiaire en activité de service et en compensation des frais funéraires, une indemnité égale au montant mensuel brut de la dernière rétribution d'activité de la personne. Ce montant ne pouvant toutefois dépasser 1/12 du montant fixé en application de l'article 39 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents de travail. A l'heure actuelle, les dispositions susvisées comme vous le dites seront applicables au personnel administratif contractuel. Pour information, au niveau Fédéral en cas de décès d'un membre du personnel contractuel, une indemnité pour frais funéraires est octroyée conformément à l'Arrêté Royal du 8 juillet 2005 abrogeant l'Arrêté Royal du 21 mai 1965 qui réglait jusqu'à présent l'octroi de l'indemnité subventionnée. Ce nouvel Arrêté Royal publie ses effets au 1er janvier 2005. Au niveau Régional, des réunions du Comité C sont actuellement en cours pour envisager l'octroi des indemnités au personnel contractuel. Donc, nous ne manquerons pas d'informer le Conseil Communal après la décision issue des négociations.

M. VISEUR, Conseiller : Si je comprends bien au niveau Fédéral déjà des contractuels ont ce type d'indemnité et au niveau de la Région Wallonne des fonctionnaires de la Région Wallonne le projet est à l'étude. Mais cela ne dispense pas la Commune d'avoir une position. On peut très bien l'appliquer au niveau Communal ou alors si cela aboutit au niveau de la Région Wallonne que automatiquement la Commune prenne la décision de faire cela.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f.

Le Comité C c'est justement pour les Communes de la Région Wallonne !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, M. SAKAS, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

3 ABSTENTIONS : MM. COLETTE, VISEUR, M. BROHEE

ADOPTE – 22<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Budget Participatif – Acquisition d'un tracteur de tonte des espaces verts pour le District Jemappes-Flénu.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.BP.136.055/EC

REMIS

Entrée de M. OUALI : 36 présents

7<sup>e</sup> objet : Budget Participatif – Aménagement des abords de la Gare de Jemappes.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.BP.421.074/BVBG

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Politique des Grandes Villes – Gare de Jemappes – Aménagement de l'aile droite. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.PGV.124.188/BVBG

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine – secteur 1 – lot 1. Approbation du projet revu 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 2004/SUB.569.082 01/TO/EV

REMIS

10<sup>e</sup> objet : Projet Phasing out – Parcours interprétation exposition - Requalification du Musée des Beaux-Arts -

~~Lot 1 : renforcement du compteur électrique~~

~~Lot 2 : raccordement cabine HT~~

~~Lot 3 : raccordement gaz~~

Lot 4 : modification du raccordement eau

~~Lot 5 : raccordement à la télédistribution~~

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

**SOUS RÉSERVE** 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.SUB.772. 170.01/TO/AB

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : C'est une décision partielle parce que le dossier n'est prêt que pour le lot 4.

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Projet Phasing out – Parcours interprétation exposition - Aménagement des Anciens Abattoirs – Raccordements :

Lot 1 : gaz

~~Lot 2 : électricité~~

Lot 3 : eau

Lot 4 : télédistribution

Lot 5 : raccordement téléphonique

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

**SOUS RÉSERVE** 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.SUB.772. 130.02/TO/AB

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Décision partielle également

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Réaménagement du Parc du Château Comtal – Engagement du maintien de l'affectation touristique 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.773.175/MG

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

78<sup>e</sup> objet : Garantie, à raison de 13.875.000 Euros, d'une ouverture de crédit totale de 15.000.000 Euros – Durée 20 Ans - en faveur de l'intercommunale C.H.U. Ambroise Pare Mons. Approbation . Gestion financière C/Garantie/O.Crédit.028

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

79<sup>e</sup> objet : Politique des Grandes Villes – Rénovation du site d'activité économique désaffecté « Café du Phare » - Approbation du projet d'arrêté de subvention et de convention. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005/PGV/832.211.bvbg

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mme GUEPIN : 37 présents

80<sup>e</sup> objet : Politique des Grandes Villes – Ancienne Maison communale de Jemappes (Architecture, stabilité, électricité). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.PGV.832.216.BVGB

Mme MERCIER, Conseillère : C'est une simple question d'information. Il s'agit de l'ancienne Maison communale de Jemappes, réfection des façades, aménagements et rénovations intérieurs. La question c'est la bibliothèque qui est là, doit-elle continuer de fonctionner pendant ces travaux ? J'ai vu, par exemple, que l'on construisait une mezzanine. On va supprimer je suppose certains quartiers à ce moment là ?

M. BIEFNOT, Echevin : Pour réaliser les travaux la bibliothèque déménage et puis elle revient dès que les travaux seront terminés.

Mme MERCIER, Conseillère : Vous me dites qu'elle déménage, mais où alors ?

M. BIEFNOT, Echevin : Il y a un transfert qui est envisagé pendant la durée des travaux, sans doute dans l'une des Ecoles que nous avons reprises à la Communauté Française

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : CPAS. Approbation de la modification budgétaire n° 4 – Services ordinaire et extraordinaire 2005. Gestion financière CPAS Tutelle

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, M. SAKAS, MM. BEUGNIES, ALLART,



B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

6 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, COLETTE, POIVRE, Mme MERCIER, M. VISEUR, M. BROHEE

ADOPTE – 31<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Installation par la RTBF de faisceaux hertziens sur un pylône d'éclairage du stade du RAEC Mons. 3<sup>e</sup> GP/Voirie-Div/04-06/NG

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : RAEC Mons – Création d'un terrain synthétique – Agrandissement de deux terrains et leurs aménagements ainsi que l'aménagement du terrain n°1.  
Approbation du montant rectifié de l'avenant n°6 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.SUB.764.040/AS

REMIS

15<sup>e</sup> objet : Renforcement de la structure de la piscine de Flénu.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2005/SUB.764.104/ML

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Modification des équipements (voirie, égout) à la rue de la Mine à Flénu  
3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8395/ID dossier C/9/46

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie communale (trottoirs, égout) dans la cadre de la construction d'un lotissement au Vieux Chemin de Binche à Mons  
3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8396/ ID dossier A/1/23

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Aménagements de sécurité au Quartier de Messines à Mons.  
Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2005. 421.060/ID

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Travaux de marquages routiers 2005. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2005.423.080/LH

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>e</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : Acquisition de potelets et de bornes en fonte (4 lots).

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2005.423.085/MC

ADOPTE à l'unanimité – 38<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Aménagements de sécurité aux abords des écoles – École de St-Denis.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2005.421.073/ID

ADOPTE à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2005.877.231/ID

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. BAILLY : 38 présents

23<sup>e</sup> objet : Etude de stabilisation et de restauration du Pont surplombant la rivière « Trouille » et des abords du lieu dit « Cascade d'Hyon ».  
Approbation des critères de sélection qualitative, du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.482.101/ML

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Le point mis à l'ordre du jour de notre Conseil Communal me donne l'occasion d'évoquer le contrat de rivière de la Trouille.

En juillet 2005, j'ai été élue présidente du Comité de Rivière. Ce comité regroupe l'ensemble des acteurs de la vallée d'une rivière en vue de définir ensemble un programme d'actions de restauration de cours d'eau, de leurs abords et des ressources.

Il est composé de représentants de 5 communes à savoir Mons, Frameries, Estinnes, Erquelinnes et Quévy, des intercommunales actives dans le secteur de l'eau, de la Province de Hainaut, des agriculteurs, de différentes associations de riverains de la Trouille, ...

Il faut savoir que la restauration de la cascade d'Hyon constitue l'une des actions reprises au contrat de rivière.

Dès lors, je plaide pour une meilleure collaboration entre la coordinatrice du contrat et les services techniques de la ville chargés du suivi de la cascade d'Hyon. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici en raison, sans doute, de l'absence de visibilité du contrat de rivière, mais j'aimerais que cette situation évolue dans l'intérêt des riverains montois de la Trouille.

Cette collaboration apporterait les avantages suivants :

Le contrat de rivière regroupe tous les acteurs du dossier,

Le contrat de rivière dispose d'informations relatives à la biodiversité. Ceci pourrait être utile dans le cadre du classement de cet ouvrage du patrimoine.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui Monsieur le Bourgmestre, Madame la Conseillère aucun problème au contraire, moi je défends le Contrat de rivière et votre message sera accepté de manière à ce que les responsables des services techniques soient associés à ce dossier important du Contrat de rivière.

Mme MERCIER, Conseillère : Concernant la « Cascade d'Hyon », peut-on imaginer d'élargir le pont ? Je sais que l'on va faire pas mal de travaux et surtout à cet endroit qui est vraiment très étroit. Je sais bien que dans ce point 23, il s'agit de déterminer les critères sur base desquels les prestataires de service seront sélectionnés. Mais je préfère poser la question tant qu'on en est encore qu'aux préludes.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. En premier lieu, je voudrais relayer l'intervention de Mme KAPAMPOLE Présidente du contrat de rivière. Ainsi que cela a été évoqué en Comité de Suivi, le contrat ne dispose pas de main-d'œuvre suffisante et souhaite l'implication de la Ville de Mons et qu'il y ait un acteur à un niveau de pouvoir, c'est une chose qui me paraît importante tant au niveau de la gestion de la « Trouille » ce qui n'était pas le cas pour le développement et qui manquait de relais. Je joins à la demande faite par Mme KAPOMPOLE pour que la Ville veuille bien mettre à la disposition du contrat de rivière les compétences de ses services. Effectivement, je ne sais pas si mes collègues le savaient, il y avait dans le contrat de rivière, la restauration de la cascade d'Hyon qui, rentrée sous l'étiquette de promotion et de revalorisation, et la cascade d'Hyon faisait partie avec d'autres sites sis sur les abords de la Trouille de cette revalorisation. Je suis effectivement responsable de ce dossier et la question est de savoir intégrer pour l'auteur de projet, le cahier des charges qui déterminera les modalités de votre intervention. Le cahier des charges a été très sommairement aménagé par des corrections qui sont purement manuscrites sur le texte où comme on envisage le cas échéant le certificat du patrimoine, je pense qu'il faut aller plus loin et c'est ce que je disais la dernière fois, il fallait absolument que le site d'une part soit classé ce qui permettrait d'envisager la restauration peut-être plus durable que celle qui est envisagée actuellement. Je suis un peu choqué par la demande de Mme MERCIER, c'est que le Collège doit envisager l'élargissement du pont c'est-à-dire la démolition pure et simple de ce témoin historique, qui remonte au Moyen-Age. Je fait une demande différente de celle de Mme MERCIER, c'est de garantir effectivement des circulations strictement locales et que l'on intègre éventuellement cela dans le cadre du plan de circulation d'Hyon. Je vous remercie

M. BIEFNOT, Echevin : Je voulais remercier Monsieur COLLETTE d'avoir répondu à la demande de Madame MERCIER et disons que dans ce dossier il ne me paraît pas possible

de répondre favorablement à sa demande parce que incontestablement cela consisterait à démolir. Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur COLLETTE je dirais en fonction des réponses qui me sont faites par les services, il a semblé plus utile aux yeux du Collège de faire une stabilisation des abords dans une première phase et la maîtrise de l'ouvrage dans une seconde.

Mme MERCIER, Conseillère : Je voudrais simplement dire qu'il ne s'agit pas d'organiser dans cette rue là un passage. Bien que Hyon pour le moment subit les conséquences de la possibilité de bifurquer, vu le nombre énorme de voitures qui descendent de la Chaussée de Binche.

Mais ici ce sont des personnes qui habitent à la rue Maurice Flament, rue Léon Save, etc.... qui sont quand même gênés par l'étroitesse !

M. BEUGNIES, Conseiller : On a parlé de Contrat de rivière. Mais il faut savoir avec qui on va faire le contrat ? Donc j'en profite dès lors, étant donné qu'il y a pas mal de changement pour demander qu'on insiste auprès de la Région Wallonne pour savoir quand est-ce qu'elle va reprendre les cours d'eau de seconde catégorie de la Province, puisqu'il paraîtrait que la Province ne sait pas exactement quand elle va reprendre les cours d'eau de deuxième catégorie et tout le personnel de la voirie et des cours d'eau affecté à la Province ne sait pas encore si il va devenir personnel de la Région Wallonne ou bien si il va rester personnel Provincial ! Effectivement, il faut savoir avec qui on va faire le contrat, si c'est avec la Ville de Mons, ou si l'on va le faire avec la Région Wallonne ?

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : École de Saint-Denis Centre – Préau, réfectoire et menuiseries extérieures.  
Approbation des conditions de sélection qualitative 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.SUB722.055/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Acquisition de praticables pour le Service Gestion des Biens.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2005.762.135/MV

ADOPTE à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Archives rue Neuve à Mons – Installation de nouveaux rangements  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.104.041/CC

ADOPTE à l'unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Ateliers Piérart – Mission de coordinateur de sécurité et de santé

Approbation de l'avenant n°1 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2002.104.022.02/MG

ADOPTE à l'unanimité – 45<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Ancienne Maison communale de Ghlin – Réfection des toitures et sécurisation (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3e 1e E/2005.104.035/AS

ADOPTE à l'unanimité – 46<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Crèches de Mons et de Jemappes – Acquisition d'équipements.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3e 1e E/2005.844.220/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Théâtre Royal de Mons – Réfection des toitures – 2<sup>e</sup>me phase  
Modification du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative  
3e 1e E/2005. 772.172/AS

ADOPTE à l'unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : ISAM – Travaux d'assainissement de l'ancien Cinéma CLICHY en vue de son intégration à l'ISAM – Approbation du projet d'arrêté de subvention et de convention  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005 SUB.734.010/MG

ADOPTE à l'unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Parc de Jemappes – Aménagement locaux pour le personnel - Raccordement en eau. Approbation du projet et du recours à l'IDEMLS  
3e 1e E/2002. 766.141.04/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

Sortie de Mme NAMUR-FRANCK : 37 présents

34<sup>e</sup> objet : Fourniture de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
3e 1e E/2005. 426.096/CDP

M. VISEUR, Conseiller : Oui il s'agit encore d'illuminations et j'avais demandé la fois passée d'inclure dans le cahier des charges, le fait de demander que ce soit le moins énergivore possible. Je ne vais pas le dire à chaque fois, je le répète ici mais j'aimerais bien qu'on puisse l'intégrer systématiquement dans le cahier des charges

M. BIEFNOT, Echevin : Vous avez tout à fait raison et ce sera rappelé aux services.

ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Achat et placement de stèles dans les cimetières de Mons.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3e 2e E/2005.878.235/ID

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit des stèles. Au moment où l'on peut acheter et placer des stèles dans le cimetière de Mons, je reprends le problème des tombes abîmées, saccagées par le temps. Je voudrais reposer cette question : Que va-t-on faire de ces pierres morcelées, fragmentées, démolies ? Va-t-on les rassembler, où, de quelle façon ? Lors de précédents Conseils, je suis déjà intervenue. Mais il me semble que cette question n'est pas à négliger et, personnellement, cela m'interpelle par rapport à ce patrimoine.

Mme HOUDART, Echevine : Alors concernant les pierres tombales, il faut savoir déjà qu'au cimetière de Mons c'est une partie qui est classée et qu'au niveau de la Région Wallonne, il y a une Commission qui va être mise en place pour refaire un état des cimetières. Mais au niveau de Mons, c'est vrai qu'on a un petit peu été coincé parce que la majorité du cimetière de Mons est donc classée et il n'est pas dans le pouvoir des Autorités Communales de bouger aux stèles à partir du moment où elles se trouvent dans la partie du cimetière qui est classée. Alors pour les autres cimetières, c'est vrai que l'on retrouvait des désaffectations. Ce qui arrive souvent c'est que l'on demande à la famille si elle peut reprendre la stèle, et il arrive parfois que la famille reprenne la pierre et les objets qui sont placés sur les stèles. Si elles sont dans un mauvais état en général ou si elles sont cassées, elles sont embarquées pour être après mises à la décharge. Donc on nettoie d'une façon la plus optimale possible pour laisser les cimetières dans un état tout à fait de propreté le mieux possible. Mais en général des familles reviennent chercher les petits ornements qui se trouvent sur les stèles, à partir du moment où la concession arrive à échéance. Cela arrive très souvent.

Mme MERCIER, Conseillère : D'accord pour le cimetière de Mons que l'on cite. Mais par exemple à Jemappes, dans une certaine partie du cimetière, il y a de très beaux monuments qui ont été classés et auxquels on ne peut pas toucher ?

Mme HOUDART, Echevine : À Jemappes, il n'y a pas de classement. A Mons, il y a une ASBL qui a été créée, qui s'occupe justement de remettre en état les monuments et de les nettoyer pour qu'ils puissent retrouver un cachet, pour que les cimetières soient plus beaux.

ADOPTE à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules et de camionnettes – Lot 2 : une berline 3 portes 5 places pour le Service Technique des Bâtiments  
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché  
 3e 1e E/2005.136.051.02/DP/EV

ADOPTE à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules et de camionnettes – Lot 6 : 3 fourgonnettes pick-up.  
Approbation de la modification du mode de passation du marché  
3e 1e E/2005.136.051.06/DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 54<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules et de camionnettes – Lot 7 : camionnette MMA 3500  
kg double cabine avec tribenne basculante pour la zone de Mons.  
Modification du mode de passation du marché 3e 1e E/2005.136.051.07/DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 55<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules et de camionnettes – Lot 8 : camionnettes 3,5 T simple  
cabine tribenne pour le Service Gestion des cimetières  
Modification du mode de passation du marché 3e 1e E/2005.136.051.08/DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 56<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules et de camionnettes – Lot 9 : camionnette simple cabine  
plateau ridelles pour la zone d'Havré  
Modification du mode de passation du marché 3e 1e E/2005.136.051.09/DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 57<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Acquisition de véhicules spéciaux – Lot 2 : vidangeuse hydrocureuse  
Modification du mode de passation du marché 3e 1e E/2005.136.052.02/DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 58<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Opération de rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place -  
Immeuble n°11 Grand-Place. Approbation du projet de convention -exécution 2004 entre  
la Ville de Mons et la Région Wallonne  
**SOUS RÉSERVE** 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.569FIC.11GP/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 59<sup>e</sup> annexe

81<sup>e</sup> objet : Beffroi. Phase VI. Aménagement intérieur et abords. Approbation du projet,  
détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection  
qualitative. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.SUB.771.140.MG

ADOPTE à l'unanimité – 60<sup>e</sup> annexe

82<sup>e</sup> objet : STADE DE BASKET-BALL - SALLE ARENA  
Aménagement d'une conciergerie Approbation du projet, détermination du mode de  
passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005.SUB.764.101.TO

ADOPTE à l'unanimité – 61<sup>e</sup> annexe

83° objet : STADE DE BASKET-BALL - SALLE ARENA

Aménagement revêtement de sol des terrains des équipes de jeunes. Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative 3° 1° E/2005.SUB.764.102.TO

ADOPTE à l'unanimité – 62° annexe

84° objet : STADE DE BASKET-BALL - SALLE ARENA

Aménagement des abords, pylône publicitaire, clôtures et signalisation. Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative 3° 1° E/2005.SUB.764.103.TO

ADOPTE à l'unanimité – 63° annexe

85° objet : Anciens Abattoirs de Mons – Travaux de peintures extérieures et intérieures.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3° 1° E/2005.771.167.TO

ADOPTE à l'unanimité – 64° annexe

86° objet : Acquisition de matériel pour camionnette fourgon destinée au Service Technique de l'Electromécanique. Modification du motif de la procédure négociée.  
3° 1° E/2005.136.053.DP/LH

ADOPTE à l'unanimité – 65° annexe

43° objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en août, septembre et octobre 2005 pour l'administration centrale. Gestion financière EXTR.CD0111

M. VISEUR, Conseiller : Le point 43 c'est l'information que nous recevons tous les trimestres ou semestres avec l'éventail des prêts contractés par le Collège. Je voudrais faire une demande parce que il est difficile évidemment de suivre l'évolution du coût total d'un dossier de trimestre en trimestre. La question que les gens se posent et que les citoyens nous posent, et au total cela coûte combien ? Combien coûtent les grands dossiers (l'Albert, dont nous avons déjà beaucoup parlé ou le basket ou la Grand-Place, etc.). Il est impossible pour nous de répondre à cette question à moins de tenir une comptabilité parallèle à la comptabilité communale et surtout qu'il y a des amendements qui interviennent, on revoit certains montants dans des dossiers. Et donc j'avais demandé en Commission : Est-ce qu'il n'est pas possible soit pour le projet, soit pour le compte de l'année prochaine, c'est pas possible pour le compte 2005, d'avoir une récapitulation pour certains grands dossiers ? Alors certains ont répondu, si c'est pour exciter la population, si c'est pour faire du populisme pas d'accord. Il n'est pas question d'exciter la population. Il est question de savoir les chiffres complets et précis, parce que l'année prochaine sera une



année de débats et de débats électoraux, alors on va débattre sur quoi, sur des fantômes ou sur des données précises ? Moi je plaide évidemment pour que nous puissions avoir pour tous ces grands dossiers qui ont fait et qui font toujours l'actualité, d'avoir une globalisation si c'est du moins possible pour les services techniques. Mais je suppose que cela doit l'être en plus avec les ordinateurs qu'on a maintenant, on doit pouvoir regrouper un certain nombre de dépenses. Cela fait partie, me semble-t-il de la participation citoyenne de pouvoir dire : voilà cela a coûté autant, moins bien sûr les subsides que nous recevons, la partie subsidiée. Je ne suis pas au Collège évidemment, donc je défends l'argument ici en séance aujourd'hui parce que Monsieur MILLER en Commission n'a pas pris position à titre personnel, il a dit qu'il en référerait au Collège.

M. HAMAIDE, Conseiller : Je connaissais la question, question qui est posée en période pré-électorale dans un domaine précis !

Un Conseiller, s'il est attentif, peut suivre ces dossiers, notamment pour les dossiers qui passent en Conseil et il peut consulter, tout le monde peut le faire, tous les dossiers de la Ville, en ce compris ceux des pistes cyclables, des égouts, etc.

M. VISEUR, Conseiller : Je suis d'accord avec Monsieur HAMAIDE sur le fait que l'on puisse le faire à propos des pistes cyclables, des égouts, etc. J'ai cité ces exemples-là parce que ceux-là ont fait l'actualité. Mais si les services peuvent le faire très largement je ne demande pas mieux.

M. MILLER, Echevin : Lorsque Monsieur VISEUR dit que je n'ai pas pris position en Commission, c'est à la fois vrai dans la mesure où j'ai dit que étant donné que cette demande émanait d'un membre de notre Conseil, elle serait soumise au Collège. Mais il est évident que j'ai aussi ajouté qu'il n'était pas question de commencer à essayer d'utiliser certains investissements, certaines additions de montants etc., de façon populiste pour essayer d'aller dire à la population : voilà, ceci, etc. Il y a un Conseil Communal avec la présentation systématique de tous les dossiers, on sait exactement ce qui a été décidé au niveau de notre Conseil. Tout cela fait partie aussi des archives de notre Conseil. Le Collège n'a strictement rien à cacher, nous en parlerons, nous verrons, nous n'avons aucune difficulté à communiquer l'un ou l'autre montant, mais je rappelle que tout ceci est bel et bien passé devant le Conseil communal, qui a fait à chaque fois l'objet d'un débat en Commission et des dossiers sont entièrement accessibles aux Conseillers communaux.

M. VISEUR, Conseiller : Je ne veux pas que l'on parte sur un malentendu. Je n'ai pas dit qu'on essayait de cacher quelque chose, je dis que c'est impossible, techniquement, pour un Conseiller de faire cette addition. Quand je pose la question en Commission, devant le

Receveur et devant les techniciens des Finances, eux-mêmes ont l'air de dire que cela ne sera pas facile à faire, alors que eux utilisent la comptabilité. C'est trop, c'est impossible, c'est illusoire de croire qu'un Conseiller va pouvoir, sur l'ensemble d'une Législature, pouvoir faire cette addition. Maintenant je ne dis pas qu'on a essayé, on va essayer quelque chose, on va essayer de creuser la question et de faire une suggestion.

M. MILLER, Echevin : Je vous ai répondu en disant que nous allons examiner au Collège la demande et si nous estimons que sur tel ou tel dossier, qu'il est nécessaire de faire la somme de ce qui a été décidé par le Conseil, nous les communiquerons sans difficultés.

ADOPTE à l'unanimité – 66<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE

- a) SACRE CŒUR MONS : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EX 2004. Approbation. Gestion financière 79004

ADOPTE à l'unanimité – 67<sup>e</sup> annexe

- b) STE ELISABETH MONS : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 – EX 2004. Approbation Gestion financière 79005

ADOPTE à l'unanimité – 68<sup>e</sup> annexe

- c) ST MARTIN GHLIN : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EX 2004. Approbation. Gestion financière 79013

ADOPTE à l'unanimité – 69<sup>e</sup> annexe

- d) STE BARBE FLENU : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 – EX 2004. Approbation. Gestion financière 79019

ADOPTE à l'unanimité – 70<sup>e</sup> annexe

- e) ST MARTIN MAISIÈRES : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EX 2004. Approbation. Gestion financière 79021

ADOPTE à l'unanimité – 71<sup>e</sup> annexe

- f) STE WAUDRU CIPLY MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EX 2005. Approbation. Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 72<sup>e</sup> annexe

- g) STE WAUDRU CIPLY MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 – EX 2005. Approbation. Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 73<sup>e</sup> annexe

- h) STE VIERGE NIMY MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79012

ADOPTE à l'unanimité – 74° annexe

- i) ST MARTIN GHLIN MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79013

ADOPTE à l'unanimité – 75° annexe

- j) ST MARTIN HARVENG MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79016

ADOPTE à l'unanimité – 76° annexe

- k) ST MARTIN HAVRE MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79017

ADOPTE à l'unanimité – 77° annexe

- l) STE BARBE FLENU MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79019

ADOPTE à l'unanimité – 78° annexe

- m) ST MARTIN MAISIERES MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –  
EX 2005. Approbation. Gestion financière 79021

ADOPTE à l'unanimité – 79° annexe

45° objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2005.  
Gestion financière MB2/2005

M. MILLER, Echevin : La modification budgétaire qui est soumise à votre approbation se solde par un budget en équilibre. Je me réfère à la note de Monsieur le Réviseur. J'ajoute quand même qu'à travers cette modification budgétaire, le Collège fait face à ses responsabilités puisque nous apportons des réponses à plusieurs dossiers qui ont leur importance, je cite notamment, par exemple, la Régie Foncière. La Régie Foncière doit faire face à une dépense importante mais, plus exactement, à une absence de recette étant donné que plusieurs opérations de vente n'ont pas été réalisées suite au malheureux accident de l'Allée des Oiseaux. C'est un montant de 500.000 euros, nous aurions pu essayer d'y faire face dans le cadre du budget 2006, nous avons décidé d'y faire face dès cette modification budgétaire d'un montant qui n'est pas négligeable 500.000 euros. Nous faisons face également à une réduction au niveau du Fonds des communes, nous continuons notre politique de constitution de provision pour des montants significatifs qui

nous permettront dans le cadre du budget 2006, de faire face notamment à ce que l'on appelle l'absentéisme au niveau de notre Administration. Nous faisons face également au déficit des Hôpitaux. C'est tout un ensemble de décisions qui sont prises à cette Modification budgétaire qui montrent la volonté du Collège de bien maîtriser les dépenses. Nous avons également procédé à un remodelage de la dette qui est plus de 2 millions d'euros. Mesdames, Messieurs, la proposition qui vous est faite est d'approuver cette deuxième Modification budgétaire qui se présente en équilibre.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, je ne vais pas m'étendre longuement sur les sujets que Monsieur l'Echevin a évoqués, on continue à apurer les irrécouvrables et c'est très bien. Il y a beaucoup d'opérations techniques en fin d'année, cela ne demande pas de commentaires. Le budget reste en équilibre, c'est très bien. Je veux juste évoquer deux choses. D'abord, pour l'exercice antérieur, il y a une recette de 885.746 euros pour des inscriptions des étudiants à l'ICET sur la fameuse affaire qui avait défrayé la chronique qui semble enfin terminée mais donc, qui va procurer une grosse recette, parce que 885.000 euros, ce n'est pas rien. Je crois que c'était à souligner parce que c'est quelque chose qui a fait la chronique. La chose qui me semble demander débat, c'est cette histoire de provision pour absentéisme, parce que s'il y a des personnes qui sont absentes, dans le personnel ouvrier ou employé, il y a deux montants séparés, mais strictement égaux. Pour un montant de 4.700.000 euros (190 millions de francs belges) au total pour les gens qui sont absents. Suite à la mise en place d'autres, il y a effectivement une dépense supplémentaire, puisque il faudra payer le traitement de celui qui est malade plus le traitement de celui qui le remplace.

Quand on a posé la question en Commission on a demandé donc on va remplacer les personnes malades ou absentes ? On nous a dit non. Il y a un manque de productivité, donc on doit provisionner. A cause de collègues malades, ce sont les collègues qui doivent faire leur boulot à leur place, éventuellement, à la place du malade. Ça n'a pas une incidence budgétaire. Il y a ceux qui partent comme malade en fin de carrière, qui ont accumulé des congés de maladie et qui ont droit éventuellement à partir plus tôt et qui sont remplacés, dans ce cas-là, ce qui était provisionné avant, c'est une provision correcte. Mais maintenant, on ne parle plus des congés de fin de carrière, on parle de l'absentéisme purement et simplement. Et là je ne comprends plus, on a essayé de comprendre en Commission, je ne comprends toujours pas comment on doit faire des provisions avec un montant pareil, parce qu'il y aura des gens qui seront malades l'année prochaine. Il y a évidemment une hypothèse qui m'est venue à l'esprit, c'est de dire, d'ailleurs, Monsieur

MILLER l'avait dit, le budget 2005 va soulager le budget 2006. 2006 évidemment c'est une année électorale où on aime bien faire plus de dépenses que d'habitude. Mais dans le cadre du plan Tonus et de l'assainissement des finances, il faudra que 2006 reste un exercice propre en équilibre. Donc, si on a provisionné beaucoup en 2005, des dépenses que l'on n'aura pas, si l'on ne remplace pas le personnel, on pourra puiser dans ces provisions pour en faire un peu plus en 2006. C'est l'explication la plus rationnelle que j'ai trouvée ou sinon je ne vois pas pourquoi on doit faire une provision.

M. MILLER, Echevin : Tout d'abord je vous rappelle que la constitution de provisions pour charges vise à introduire une planification de certaines dépenses à venir dans la comptabilité communale. C'est donc un mécanisme d'excellente gestion qui est soulignée par le réviseur et qui est recommandée par la tutelle. Que vous me disiez que nous préparons le budget 2006, évidemment c'est ce que je vous ai répondu en Commission et je considère qu'on pourrait critiquer l'Echevin des Finances si nous n'étions pas occupés de le faire et je peux vous dire qu'avec mes collègues de la majorité on essaye de poursuivre la politique qui était menée jusqu'à présent, à savoir continuer à entreprendre différents travaux et à répondre aux besoins de la population, tout en maîtrisant le budget et le déficit budgétaire. La deuxième modification qui est soumise à votre approbation va dans ce sens là. Il y a une provision importante pour le taux d'absentéisme, ce taux d'absentéisme même si le terme nous paraît un peu péjoratif, résonne peut-être un peu de façon péjorative, il concerne bel et bien des cas de personnes qui sont malades, des personnes qui ont des accidents de travail, des congés de maternité, maladies professionnelles, mi-temps thérapeutiques, absences d'ordre médical. Ce sont quand même toutes des mesures sociales que j'espère vous ne contestez pas ? Et pour le reste Monsieur VISEUR, il est exact qu'en réalisant cette provision importante, cela fait partie de notre préparation du budget 2006.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'estime pas avoir eu une réponse à ma question.

Evidemment si on ne remplace pas de personnel, évidemment qu'il y aura du personnel absent. Mais ma question est de savoir si l'on va le remplacer ou pas et donc si l'on va avoir oui ou non des dépenses supplémentaires qu'il faut donc provisionner ? Si la réponse est non et bien je ne vois pas pourquoi on fait ça. Et je n'étais pas le seul en Commission à ne pas comprendre. J'avais l'impression d'ailleurs que tous mes collègues se posaient la même question que moi, même si aujourd'hui je suis le seul à la répercuter.

M. HAMAIDE, Conseiller : Je n'avais pas compris en Commission effectivement, mais aujourd'hui j'ai compris de suite. En ce sens que : cette provision servira à payer le

personnel absent, malade, mais en contre partie il y aura une charge en moins de même importance à la fonction du personnel.

M. MILLER, Echevin : J'ai répondu à Monsieur VISEUR à l'aspect de sa question qui portait sur la préparation du budget 2006. Mais il est évident Monsieur VISEUR que les personnes qui sont absentes pour différentes raisons, par exemple les pompiers à la retraite, ce sont des gens qui entraînent un coût. Il n'y a rien à faire il y a un coût et il faut arriver à compenser leur non productivité. Parce que des personnes qui ne sont pas occupées pour l'instant, soit au niveau des travaux à organiser dans la ville, soit au niveau du corps des pompiers etc. Il faut quand même qu'à un certain moment si il y a un incendie, qu'il y ait une échelle avec des pompiers. Et ça c'est notre responsabilité. Pour la garantir, nous préparons cette provision.

L'Assemblée passe au vote sur le deuxième amendement au budget de l'exercice 2005 – service ordinaire, qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, M. SAKAS, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

7 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLETTE, POIVRE, Mme MERCIER, M. VISEUR, M. BROHEE

ADOPTE – 80<sup>e</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote sur le deuxième amendement au budget de l'exercice 2005 – service extraordinaire, qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, M. SAKAS, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

6 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLETTE, POIVRE, Mme MERCIER, M. VISEUR, M. BROHEE

ADOPTE – 81<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mme JUNGST : 38 présents

46° objet : HOLCIM SA. Dossier de demande de révision du plan de secteur de Vellereilles/Quévy/Harmignies. Avis de principe préalable.  
Aménagement Territoire et des Permis UR 2005

M. COLLETTE, Conseiller : Il est aujourd'hui demandé à notre Conseil de prendre en considération le principe de la demande par HOLCIM d'une modification du Plan de Secteur en vue d'envisager l'exploitation du carbonate de calcium du plateau situé aux confins d'Harmignies, Givry et Vellereille le Sec pour permettre l'alimentation de sa Cimenterie d'Obourg de 2016 à 2093.

La Ville de Mons est concernée pour un tiers des 510 has concernés par la première phase d'exploitation.

Dans la mesure où cette modification du plan de secteur était prévue par une « étoile » ad hoc au Shéma de Structure Communal, ce projet est bien connu depuis de nombreuses années. Nous pouvons affirmer que l'étude d'incidence qui accompagne le projet de demande de révision est remarquablement documentée. HOLCIM est déjà propriétaire de la majorité des terrains concernés par la première phase d'exploitation. Elle envisage d'exploiter le gisement de craie sur 20m de profondeur entre l'altitude 70 et l'altitude 100, mais toujours au dessus de la nappe aquifère, soit la craie sèche dont l'exploitation est beaucoup plus économe en matière d'énergie. D'autre part, en maintenant l'extraction au dessus de la nappe, la réaffectation du site à l'agriculture est possible, les terres de découverte étant stockées en terrées dans les zones tampon périphériques.

Pour toutes ces raisons, le groupe ECOLO soutiendra le projet qui garantit la pérennité d'une activité économique à Obourg pendant près d'un siècle en suggérant néanmoins que dès à présent des choix clairs soient effectués par HOLCIM dans le domaine du Transport des matières depuis le site d'extraction jusqu'à l'Usine d'Obourg située à 7 km à vol d'oiseau.

Entre le choix d'un transport par camions (jusqu'à 300 déplacements/jour de 6h à 22h de camions de gros tonnage) qui impliquerait la réalisation du RING EST, aux frais du public et que nous refusons, la solution de la bande transporteuse qui serait du plus mauvais effet dans le paysage, et le transport par la voie ferrée plus long (18 km par la gare d'Hyon-Ciply, la Gare de Mons et la Ligne de Charleroi), le seul choix acceptable est celui du transport par le Rail. Il est d'ailleurs le plus économe pour HOLCIM et la Collectivité. Je rappelle en effet que lors de l'étude de la valorisation des minières néolithiques de Spiennes, pour laquelle nous proposons de favoriser l'accès par une micheline « interactive » depuis la gare de Mons jusqu'au site par la même ligne, la SNCB avait

déclaré pouvoir maintenir ses installations en état d'entretien à la condition qu'un opérateur industriel s'engage à utiliser celles-ci pendant 40 ans au moins, délai de l'amortissement normal des travaux à faire pour consolider les ponts surplombant la Trouille et la Wampe. Ce serait chose faite.

Nous pensons aussi qu'il serait utile de renforcer la largeur des zones tampon (25m prévus) du côté des parties agglomérées de Harmignies et Vellereille et le long de la Chaussée de Beaumont, ce qui ne coûterait que deux ou trois % des surfaces exploitables mais garantirait la quiétude du voisinage de la Carrière.

Enfin, nous relevons que la partie du territoire de Givry concernée par le projet est intégrée dans le Parc Naturel des Hauts Pays. Nous notons cependant que dans le cadre de la compensation exigée par le CWATUP à l'ouverture de nouvelles zones urbanisables, HOLCIM s'engage à réaffecter en zones naturelles les carrières en fin d'exploitation à Obourg (300has), ce qui pourra sauvegarder globalement la biodiversité régionale. Tant qu'on évoque des compensations, et comme HOLCIM en a pris en charge dans le cadre de l'exploitation du gisement de la Rue des Bruyères, nous invitons l'entreprise à réfléchir à la possibilité de participer avec la Ville de Mons et le Commissariat au Tourisme à la Valorisation du site minier néolithique de Spiennes, classé patrimoine mondial par l'UNESCO, ce qui serait une intéressante synergie entre le lointain passé et l'avenir dans le domaine de l'exploitation du sous sol calcaire sur le territoire de Mons.

M. DARVILLE, Echevin : Voila Monsieur COLLETTE, j'aimerais vous dire que c'est simplement aujourd'hui une information. Si vous lisez l'article 1 de la délibération : « Prend acte que Holcim s.a. déposera un dossier visant à solliciter du Gouvernement Wallon qu'il entame la révision du plan de secteur sur les entités de Vellereilles, Quévy et Harmignies en vue de l'inscription de 510 ha de terrains agricoles (dont 252 ha sur Mons) en zone d'extraction et 330 ha de terrains agricoles sur Estinnes en zone d'extension d'extraction » et article 2 : « Prend connaissance du dossier argumentant la demande et note que celle-ci n'est pas en contradiction avec le schéma de structure approuvé par le Conseil Communal du 27 juin 2000. »

Donc voila aujourd'hui c'est simplement une information. Nous n'étions pas obligé de présenter ce dossier lors de ce Conseil Communal, mais vu l'importance de celui-ci, le Collège a décidé que nous travaillions dans la plus grande transparence, nous avons voulu vous donner cette information. Néanmoins je peux déjà vous rassurer sur certaines choses :



1) C'est bien l'orientation du chemin de fer qu'HOLCIM va prendre, donc elle se dirige vers cette orientation.

2) Lorsque ce dossier reviendra il est évident que je ferai une toutes Commissions et une information populaire afin que nous puissions écouter les uns et les autres et prendre toutes les précautions que nous devons prendre pour le développement de ce projet.

M. COLLETTE, Conseiller : Bravo pour d'intention de transparence sur laquelle je ne doutais absolument pas, mais je dis plus on s'y prend tôt pour informer l'opérateur des principes que nous pourrions exiger dans l'avis favorable à donner à ce projet, au mieux il pourra exécuter celui-ci.

ADOPTE à l'unanimité – 82<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet : ASBL « ECOMONS » - Ratification de la garantie par la Ville d'une ouverture de crédit de 420.000 euros, à durée déterminée (jusqu'au 31.12.2006). Approbation. Gestion financière C/Garant.O. Crédit ASBL 027

ADOPTE à l'unanimité – 83<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : ASBL « Plaza Art – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons » Compte et bilan de l'exercice 2004 – Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/025

ADOPTE à l'unanimité – 84<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : ASBL « Plaza Art – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons » Budget de l'exercice 2005 – Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/025

ADOPTE à l'unanimité – 85<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : ASBL « Arts Events Mons » – Compte de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/C2003/ASBL/047

REMIS

51<sup>e</sup> objet : ASBL « F.C. OBOURG » - Compte des exercices 2004-2005. Approbation. Gestion financière C/C2004-2005/ASBL 002

ADOPTE à l'unanimité – 86<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : ASBL « Procession du Car d'Or – Mons ». Budget de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/007

ADOPTE à l'unanimité – 87<sup>e</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : Signature par la Ville de Mons de la Charte de Barcelone datant du 24 mars 1995 « La Ville et les personnes handicapées ». Affaires sociales

M. MERCIER, Conseiller : C'est à propos de la signature de la Charte du 24 mars 1995 « La Ville et les personnes handicapées ». Alors j'aurais peut-être certains éclaircissements : Comment cela se fait-il que cette Charte qui date de 1995, cette signature est seulement donnée maintenant en 2005 ? Alors deuxième partie de la question, puisqu'il s'agit de « la Ville des personnes handicapées », je suppose que comme on a l'habitude de le faire, cette Charte sera donnée également à la plate-forme des personnes handicapées pour qu'on puisse l'analyser. Parce que le problème est toujours complexe à propos des personnes handicapées. Je pars du principe qu'une personne handicapée, d'un type de handicap, n'est pas toujours habilitée à savoir ce qui concerne les autres personnes handicapées dans la plate-forme autour de tout l'assortiment des personnes handicapées étant dans cette plate-forme. A ce moment-là on pourra analyser convenablement cette Charte et voir où on en est par rapport à cette Charte.

Mme CRUVEILLER, Echevine : Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'AWIPH, outre une action de sensibilisation pour les moins valides lors de la fête de la solidarité, l'AWIPH sollicite l'adhésion du Conseil Communal à la Charte de Barcelone. Cette Charte issue du Congrès de Barcelone en Mars 1995, propose aux villes européennes d'adhérer à certains principes de dignités et de valeurs pour les personnes handicapées. C'est un document qui énumère les compromis et les accords que les conseils municipaux ont pris, dans le cadre de leurs compétences, dans un souci d'une meilleure intégration des personnes handicapées.

Ces accords ont trait à

- la campagne pour améliorer la prise de conscience du public
- l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- la participation des associations pour les personnes handicapées
- l'adaptation des espaces, des bâtiments, des services spécifiques pour la santé, la réhabilitation, l'éducation, le travail et les services sociaux
- Cette adhésion de la ville de Mons s'inscrit dans la dynamique de la Charte Handicity et dans la lignée des objectifs poursuivis avec la Plate-Forme d'observation et d'action en faveur des moins valides.

En ce qui concerne la deuxième question, c'est oui dans les plus brefs délais.

M. MERCIER, Conseiller : Donc si j'ai bien compris c'est à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire que l'on signe cette Charte actuellement et je vous remercie de bien vouloir passer le libellé de cette Charte à la plate-forme des personnes handicapées pour qu'on puisse l'analyser plus en profondeur.

ADOPTE à l'unanimité – 88<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : Avenant n° 14 à la convention en vue de mener à bien l'action Solidarité Guichet de l'Énergie. Guichet de l'Énergie. Solidarité Fam/Jeun

ADOPTE à l'unanimité – 89<sup>e</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique – 1 piano pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2<sup>e</sup> 1548/acmu/1.1

ADOPTE à l'unanimité – 90<sup>e</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour les établissements scolaires du fondamental. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2<sup>e</sup> 1548.3/EX/F/Inf.

REMIS

57<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Réorganisation des écoles communales fondamentales au 1er octobre 2005.  
8e/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 91<sup>e</sup> annexe

b) Création de classes maternelles au 1er octobre 2005. 8e/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 92<sup>e</sup> annexe

c) Suppression de classes maternelles au 1er octobre 2005. 8e/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 93<sup>e</sup> annexe

58<sup>e</sup> objet : Jemappes. Acquisition d'un bâtiment situé à la rue Général Leman, 38, dans le cadre de la subvention accordée par la Politique des Grandes Villes.  
Cellule foncière RF/MDB

M. COLLETTE, Conseiller : Simplement pour dire, M. le Doyen, que ....

Mme GUEPIN, Conseillère : Serait-il possible, M. le Président, de rappeler qu'il n'y a pas un Doyen du Conseil Communal, il y a un Président du Conseil Communal. Ça ferait plaisir aux Conseillers Communaux qui sont ici de respecter la déontologie, merci.

M. COLLETTE, Conseiller : C'est la déontologie ou la terminologie ? Apparemment il n'y a qu'un Bourgmestre par Commune, un seul. Alors il n'y a pas de Bourgmestre en titre et de Bourgmestre f.f. Puisque le Bourgmestre en titre tient son titre de Bourgmestre, moi je n'appelle pas Monsieur CARPENTIER « Bourgmestre ». Ceci dit je veux bien l'appeler : Président, Doyen tout ce que vous voulez.

Je disais donc que suite aux réponses personnelles et écrites que m'a faite l'Echevin, Ce dossier ne pose plus de problème.

ADOPTE à l'unanimité – 94<sup>e</sup> annexe

59<sup>e</sup> objet : Jemappes. Acquisition d'un bâtiment situé à la rue Félix Reghem, 16 dans le cadre de la subvention accordée par la Politique des Grandes Villes.  
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 95<sup>e</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : Convention de mise à disposition de terrains de sport à l'ASBL communale Mons Invest Sport. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 96<sup>e</sup> annexe

61<sup>e</sup> objet : Approbation des baux emphytéotiques pour des terrains sis rues L. Caty et Auflette à Cuesmes et rue du Temple à Ghlin, Société Immobilière « Toit et Moi »  
Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 97<sup>e</sup> annexe

62<sup>e</sup> objet : Piste de skate – Résultat des adjudications – Désignations – Procédure.  
Régie foncière RF/FA

M. COLLETTE, Conseiller : Le Collège s'était engagé à donner l'explication et pour que les choses soient bien claires : le projet de réalisation de la piste de skate de Hyon n'est pas reporté, le point ne vient pas à l'ordre du jour parce que c'est par erreur que ce dossier a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Il appartient en effet au Collège de procéder à la sélection des entreprises qui seront chargées de ce projet qui est donc en cours.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Le dossier va partir sous peu pour l'approbation, pour qu'on puisse le mettre à exécution.

REMIS

63<sup>e</sup> objet : Régie foncière – Comptabilité – Budget 2005 – Modification budgétaire n°1.  
Régie foncière RF/RM

M. COLLETTE, Conseiller : Pour qu'il n'y ait pas de quiproquo Monsieur VISEUR a fait part de notre intervention sur le projet de l'amendement pour l'utilisation budgétaire de la Ville. Et dans l'explication qui a été donnée par Monsieur l'Echevin MILLER, il est clarifié qu'une des raisons essentielles de l'amendement budgétaire communal, en dehors de la question litigieuse que Monsieur VISEUR ait posée, était le fait du sinistre des Mésanges. Je pense que c'était un petit peu raccourci comme explication. En réalité suite à la déconstruction des tours par la SORELOBO, il faut ajouter le coût des constructions des logements sociaux à remplacer. Les opérations qui étaient envisagées par la Ville et

également la Régie Foncière de vente de terrains constructibles à « TOIT ET MOI » pour la réalisation de ces logements sociaux, s'avèrent impossible à financer par la Société Communale de logements sociaux. Et donc ce sont les recettes relatives à des terrains de Ghlin, de Cuesmes, l'ancien ALDI de la Place Simonet qui ne pourront plus être obtenues. Alors, il faut être bien clair. Si nous n'approuvons pas l'amendement budgétaire de la Ville, il est évident que nous ne contestons pas la modification budgétaire intervenue dans le cadre de la Régie Foncière pour compenser 500.000 euros de recettes qui devaient venir de la Société de logement sociaux. Ces 500.000 euros constituant une participation active, et non négligeable de la Ville de Mons dans la problématique du logement social sur son territoire et cette disposition est donc totalement approuvée par notre Groupe.

ADOPTE à l'unanimité – 98<sup>e</sup> annexe

M. ROSSI, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. Je me permets de me faire l'interprète de la population d'Obourg qui s'interroge sur la future destination de l'ancien Hôtel de Ville et de son parc. En effet, un container vient d'y être installé, des travaux sont en cours et les permanences de la Ville et du CPAS ainsi que l'ASBL qui occupait ces lieux ont été déplacés. Des rumeurs évoquent l'utilisation de ce bâtiment pour l'hébergement des « sans abris ». Je suis bien évidemment conscient que la problématique des « sans abris » demande une attention toute particulière et que la grande précarité nécessite une approche spécifique. Mais face à l'inquiétude des riverains qui souffrent d'un manque d'information, pourriez-vous nous informer de la place qu'occupera la structure d'Obourg dans le dispositif plus global de la Ville de Mons ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Depuis plusieurs mois, le centre-ville montois est régulièrement occupé par un groupe d'une trentaine de personnes marginalisées, dont l'occupation principale consiste à « faire la manche », « boire », interpellier les passants, perturber le commerce local et plus globalement, provoquer des troubles de l'ordre public. Loin d'englober cette trentaine de personnes dans une représentation univoque, les acteurs locaux (Ville, CPAS, Relais social et Police) ont souhaité apporter des réponses concrètes aux problématiques que cette situation engendre, tout en respectant l'intégrité physique et psychologique de ces personnes.

Pour ce faire, la Ville et le CPAS de Mons proposent la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'action globale (projet pilote) articulé autour de trois niveaux d'intervention :

1er niveau : le dispositif d'intervention en rue

2ème niveau : Un espace de socialisation : l'Entrée Libre (local situé au 2B, Sentier Malaquin)

3ème niveau : Un centre d'accueil de jour (Maison communale d'Obourg)

Ce dispositif d'intervention globale a été mis en place depuis le 09 mai 2005 avec deux axes pleinement opérationnels :

□ 1. le travail de rue (du lundi au dimanche de 10h00 à 19h00):

Neuf travailleurs sociaux (de la Ville, du CPAS de Mons, du Resto du Cœur) sillonnent les rues du centre-ville montois. Ils vont à la rencontre des personnes en difficulté qui occupent la rue et semblent en détresse sociale, ou même médicale et psychologique. Le premier travail de l'équipe consiste à entrer en contact puis à créer du lien avec la personne.

Ce travail demande une grande connaissance de la « rue » non seulement de sa géographie (territoires de vie, territoires de manche) mais aussi et surtout des comportements qu'elle induit afin de pouvoir entrer en contact puis créer une relation avec la personne en difficulté.

Les professionnels de la Ville, du CPAS et du Resto du Cœur ont trois objectifs précis :

- Entrer en contact,
- Evaluer,
- Orienter et accompagner.

Depuis la mise en place du dispositif (09/05/05), l'équipe de travailleurs sociaux a rencontré 85 personnes en rue et fourni à l'Entrée Libre 211 repas en juillet 2005, 252 repas en août 2005, 235 repas en septembre et 267 repas en octobre 05 à l'Espace d'accueil.

□ 2. l'ouverture d'un espace d'accueil de jour à proximité du Resto du Cœur (Sentier Malaquin) (du lundi au vendredi de 13h00 à 20h00)

L'espace d'accueil de jour (L'Entrée Libre) travaille plus particulièrement avec les personnes vivant à la rue et vise à développer un espace de première ligne pour les personnes en situation de précarité sociale.

Les services proposés visent à un mieux-être (jeux, espace hygiène, café) mais ils sont aussi l'occasion :

□ de renouer avec des gestes simples de la vie quotidienne,

- de se retrouver avec d'autres personnes et apprendre à gérer cette cohabitation", d'acquérir peu à peu la connaissance de "l'Autre",
- de réaliser des démarches administratives.

Les personnes accueillies entre 13h00 et 20h00 ont accès aux services suivants :

- deux travailleurs sociaux qui répondent aux demandes, orientent, informent sur les droits sociaux, aident à y accéder et/ou s'y maintenir.
- un espace convivial où l'on peut discuter, jouer (jeux de société, de cartes) et prendre un café.
- l'espace hygiène (Resto du Cœur) de 14h00 à 18h00 : il offre la possibilité de se doucher, de laver ses vêtements et de bénéficier d'un vestiaire si besoin,
- une petite restauration : proposée par le CPAS de Mons,
- Un espace logement : il soutient les personnes sans domicile fixe dans leur recherche de logement en vue d'une autonomie de plus en plus effective,

En perspective pour la fin novembre 2005 :

- 3. l'ouverture d'un Centre d'accueil de jour à Obourg (du lundi au vendredi de 15h00 à 20h00) :

Afin de compléter le dispositif d'intervention auprès des personnes sans-abri ou mal logées, la Ville de Mons a aménagé trois locaux d'accueil dans la Maison Communale d'Obourg, installé un local d'hygiène pour hommes et femmes (douches et IWC).

Il est donc prévu, dès achèvement des derniers travaux d'aménagements de la cuisine (installation d'un évier et de la cuisinière (pour le 21 novembre 05), l'ouverture d'un centre de jour (seconde ligne) pour les personnes en grande précarité sociale : diagnostic, prise en charge, accompagnement et orientation.

Cette structure comprendra :

- un espace de convivialité
- un dispositif d'hygiène : douche, lavoir, vestiaire
- un accompagnement social (permanence d'un assistant social)
- un accompagnement psychologique (permanence de psychologue)
- un accompagnement éducatif
- un espace « repas » : repas chauds (Cpas) livrés le soir
- un atelier emploi formation

- un accompagnement dans la recherche d'un logement
- une collaboration avec les structures d'aide médicales (Ambroise Paré, Maison Médicale,...)
- une information sur les produits stupéfiants, préservatifs, maladies infectieuses
- un accompagnement vers les structures spécialisées
- Des ateliers créatifs, revalorisation, estime de soi, dessin, cuisine, musique, sport,...

Lors de l'ouverture du Centre d'accueil d'Obourg, un staff de 12 travailleurs sociaux (2 temps plein, 3 mi-temps et 6 personnes à 7h/jour) sera chargé du fonctionnement de cet outil. Il s'agit de travailleurs contractuels du Service de Prévention de la Ville de Mons. Pour information, les services du CPAS, de la Police et de la Ville ont été délocalisés dans l'aile droite du bâtiment.

M. LECOCQ, Conseiller : Mesdames, Messieurs les Echevins, chers collègues, mon intervention va dans le sens du maintien judicieux et économique au Centre de Mons. Depuis de nombreuses années, le mois de novembre est synonyme d'animation du Centre Ville. La foire anime notre Grand-Place, la Place du Marché aux Herbes, la Place Nervienne ainsi que la place Léopold. Les enfants s'en réjouissent à l'avance et les commerçants se préparent à cet événement qui leur assure une dynamisation de leurs activités durant cette période d'automne, souvent morose. Comme d'autres, j'ai constaté le déménagement de la foire de la Grand-Place vers l'esplanade des Grands Prés. Pourriez-vous me faire savoir si cette décision a été prise en concertation avec les associations de commerçants du Centre Ville ? Pourriez-vous également me confirmer que la situation vécue est provisoire, en raison des travaux en cours sur la Grand-Place ? Si l'activité foraine est maintenue sur la Grand-Place, pourriez-vous me dire quels seront les forains retenus ? Et quels seront les types de manèges retenus ? Dans le cas contraire, connaissez-vous déjà le nombre de forains qui seront présents en 2006 ? Outre la foire, y a-t-il d'autres projets de déménagements ? Je fais référence au marché aux fleurs, au marché de Noël, aux activités généralement prévues en janvier février, et à la ducasse de Mons. D'après mes renseignements, les forains ne sont pas très heureux de cette décision et les recettes seront sans doute bien minces cette année, malgré la clémence de la météo. Cette clémence était pourtant de bon augure. On parle d'une perte de chiffre d'affaires d'environ la moitié, (50 %) alors que dans le même temps, à Liège, les forains annoncent une augmentation de 40 % de leur recette. Les forains ont-ils réagi officiellement ? Ne risquent-ils pas de fuir notre Ville à l'avenir, surtout s'ils doivent



rester aux Grands Prés ? Avez-vous par ailleurs sondé les différentes associations afin de connaître la perte de chiffre d'affaires subie par les commerçants du Centre Ville ? J'ai lu dans la presse du samedi 12 novembre que la Ville a consacré 75 % du prix payé par les dépenses des forains à la publicité et à la mise en place d'un programme d'animations. Pourriez-vous me confirmer ce pourcentage et me faire savoir le montant que celui-ci représente ? Est-il dans le même temps prévu des animations dans le Centre Ville ? L'ASBL Gestion Centre Ville a-t-elle joué un rôle dans ce dossier ?

M. DUPONT, Echevin : En réponse à votre interpellation relative à la Foire d'Automne, je tiens à vous communiquer que le Collège, en raison des travaux en cours d'installation de la fontaine sur la Grand Place, a décidé le déplacement de la Foire d'Automne sur le site des Grands Prés et a demandé qu'une évaluation de l'incidence de ce déplacement soit effectuée au terme de la période d'ouverture de celle-ci. Pour cette année, une ristourne de 75% du droit de place a été décidée par le Collège Echevinal, conscient des inconvénients engendrés par cette première expérience. La somme ristournée représente environ 25.000 € et a servi à la promotion générale de la foire par des spots sur la Télévision locale et par une voie d'affiches, à un feu d'artifice à une date qui sera communiquée prochainement, à une grande tombola, à un programme d'animations pour enfants (clowns, grimages, ...) et en collaboration avec les Grands Prés, un podium de variétés et une distribution de friandises, bref autant d'éléments susceptibles de promouvoir la foire dans son implantation en 2005. Un rapport d'ensemble sera présenté par les Services concernés, au Collège Echevinal dès que tous les éléments seront connus. C'est au Collège qu'il appartiendra de se positionner sur l'avenir de la Foire en tenant compte de tous les éléments disponibles et en concertation avec toutes les parties.

Dès à présent, il est possible de déterminer la fin des travaux de la Fontaine en début 2006. Le Collège ne manquera pas de vous apporter tous les éclaircissements souhaités dans les meilleurs délais possibles.

M. HAMAIDE, Conseiller : Mes chers Collègues, attention de ne pas casser trop vite les vieilles traditions ! J'ai le souvenir qu'à l'occasion d'un vernissage de la foire, il y a une vingtaine d'années, le Collège avait remis au Président des forains un fascicule sur les origines de la foire de Mons, et selon cette étude, la foire était déjà présente au 13<sup>ème</sup> ou au 14<sup>ème</sup> siècle. Elle était à l'origine, principalement un événement commercial et économique. Elle s'appelait la foire de l'année. Elle est devenue par la suite ce qu'elle est maintenant, un parc de loisirs. J'ai été Echevin des Fêtes et de la foire 17 ans, et je me souviens, des consultations faites pour savoir si et où il fallait maintenir la foire ? Elles ont

toutes abouti au maintien de celle-ci sur la Grand-Place. On avait émis l'hypothèse de la transférer au « Cours Dolez ». Mais selon les Services de l'Urbanisme, il y avait des problèmes de difficultés de bordures. Il faut admettre que la foire attire des jeunes familles, principalement qui parcourent ce champs de foire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui Monsieur le Président permettez-moi quelques considérations. 1<sup>ère</sup> considération, comme nous le disait notre Collègue Monsieur LECOCQ : C'est clair que la manière avec laquelle il a présenté son interpellation, pourrait faire croire que au Centre Ville, les choses iraient plutôt mal. Si j'en mesure par l'attractivité des Sociétés Immobilières et autres propriétaires d'immobiliers, j'ai plutôt le sentiment que tout le travail réalisé par les Autorités à des niveaux divers : Communes, Région Wallonne, Communauté et à certains aspects le Gouvernement Fédéral ; le moins que l'on puisse dire c'est que notre Ville est attractive et qu'elle est en pleine explosion de sa valeur immobilière. Les professionnels considèrent d'ailleurs que c'est un endroit où il faut investir. Certains témoignages se trompent rarement quant à la santé des localités. Et je ne doute pas qu'avec votre connaissance du milieu vous ne devez pas me démentir. 2<sup>ème</sup> élément : Il y a eu la décision de créer les Grand Prés et parallèlement à cela, j'ai d'ailleurs œuvré personnellement, on a constitué deux Sociétés patrimoniales, et une Société d'assistance pour l'installation de petits commerces sur le Centre Ville. Ces institutions travaillent et pour en connaître les détails, c'est un travail de chirurgien puisqu'on doit aller maison par maison, immeuble par immeuble, je suis allé le constater. La Ville indirectement contribue à tantôt acquérir, tantôt rénover avec pour objectif de remettre dans le circuit ces immeubles, à une valeur locative ou une valeur de revente extrêmement modérée et raisonnable pour permettre le développement de commerces qui sont complémentaires à ceux que l'on trouve aux Grands Prés. Tout cela est en cours, c'est clair que ça ne se fera pas en six mois de temps. Pour le moment il y a une attention toute particulière pour la rue de la Clef et je reste convaincu que dans les trois années qui viennent, il y aura à ce niveau là un changement significatif. J'en viens maintenant pour dire qu'il y a eu et qu'il y a énormément d'investissements et beaucoup de travaux. Et c'est vrai que les travaux actuels empêchaient la Foire de novembre de s'organiser sur la Grand-Place. Maintenant qu'en est-il pour l'avenir ? Je pense que comme l'a dit Monsieur l'Echevin DUPONT, il faut évaluer et voir ce qu'il convient de faire. Notre sentiment, en tout cas le mien, c'est qu'il est possible de faire en sorte que sur la Grand-Place il y ait des métiers forains, des stands, féériques et enchanteurs, mais qui seraient d'avantage consacrés aux enfants et à leur famille et qui correspondraient plus à notre

concept de Mons « Des Idées et de Cœur », Mons Ville affective. Avec comme modèle, le modèle de Lille. J'ai encore eu l'occasion ce week-end de parler avec le Maire de Lille, Madame AUBRY qui me rappelait qu'à Lille il y avait une situation un peu comparable et que la foire avec ses métiers forains encombrants et hyper bruyants, la foire à migré sur l'espace qui jouxte le terrain de football et aujourd'hui la foire de Lille est une foire de valeur régionale où le Grand Lille se précipite, qui marche tous les jours, me dit-on, parfois très tard. Vous avez parlé de Liège. A Liège, la foire est le long du boulevard. C'est clair qu'il est vraisemblable que la communication qui a été faite cette année reste mesurée et que l'on n'a peut-être pas pris conscience des potentialités qu'aurait la foire sur les Grands Prés. Et après une évaluation et sans prendre une position définitive il serait utile de voir si on ne peut pas conférer à cette foire avec notamment les grands métiers très bruyants, un caractère régional. Et là il y a certainement moyen de faire beaucoup mieux. Et d'une manière simultanée et étudiée avec les commerçants, mettre sur la Grand-Place d'abord des métiers et des stands d'une qualité choisie, pour justement faire une animation de la Grand-Place. Je voudrais en terminer Monsieur le Président, pour ne pas toujours laisser planer le sentiment que rien ne se passe et bien sûr il resterait certains jours où il n'y a pas d'activités. Voici ce que je sais pour 2006 sur la Grand-Place : Il y aura l'inauguration du Théâtre de Mons, les séances d'ouverture et de clôture du Festival du Film d'Amour, la parade du Festival de la Moto, les tambours de la paix, il est possible ce n'est pas confirmé qu'il y aurait la Ferme en Ville ainsi que la Fête de la Saint-Georges, il y a les 20 kilomètres de Mons, le GIRO, la Fête de la bière, Place aux Jeunes, le week-end du dimanche de la Trinité, la Fête de la Musique, les Feux de la Saint Jean, les animations culturelles de juillet et août, le Tank in Town, les Journées du Patrimoine, la Fête de Wallonie, les Fêtes de la Communauté Française et le Marché de Noël. On ne peut quand même pas dire, et on en a certainement oublié, que la Grand-Place n'est pas occupée et en plus il y aura un nouveau mobilier urbain qui viendra s'y installer. Donc je crois à titre personnel que nous devons évaluer la situation, bien mesurer si le travail du transfert de lieu est bien opéré et voir quel type de synergie intelligente on peut trouver entre une foire extrêmement importante à développer encore des stands de qualité que nous installerions au cœur même de la Ville.

Voilà un peu Monsieur le Président une piste, et il y a certainement là matière à réfléchir.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait j'ajouterais juste un complément d'information. Vous avez indiqué que 75 % de la redevance payée par les forains était ristournée pour de la publicité. Est-ce qu'ils payent bien 100 % et c'est avec 75 % de ce montant-là qu'on fait

de la publicité ? Est-ce que c'est ça que je dois comprendre ? Donc on ne ristourne pas aux forains ? Ils payent 100 % mais simplement au lieu que ça rentre complètement dans les caisses communales, il y a une partie qui est consacrée à la publicité. Ce n'est donc pas une ristourne, le forain paye bien 100 % de sa redevance.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Jusqu'à présent ce que j'en sais c'est que les forains en groupement opéraient eux-mêmes cette opération de communication, avec les journées de promotions, etc. etc. Ici, si j'ai compris le mécanisme qui est mis en place, en effet ils payent, puis il y a une ristourne pour leur permettre de communiquer. Donc j'imagine que c'est un moyen indirect de leur faire économiser quelques sous.

Mme JUNGST, Conseillère : Je ne comprends pas. Est-ce qu'ils payent 100 % oui ou non ? Et avec les 75 % de ces 100 % la Ville a participé à la promotion ? Est-ce que c'est ça la réalité ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, est-ce que la Ville a participé à la communication ? Je pense que la communication a été dirigée par le groupement des forains. Je suggère d'ailleurs pour l'avenir, que ce travail se fasse en commun. Je pense que nous avons des ressources et qu'il est vraisemblable qu'on peut mener une campagne de communication de manière régionale pour promouvoir cette foire car cette foire-ci, je connais beaucoup de personnes à Jemappes ou ailleurs et particulièrement dans le borinage qui auraient très bien pu se déplacer sur ce champ de foire mais ils ne savaient pas qu'il y avait cette foire, si ce n'est que quand ils vont faire des courses aux Grands Près qu'ils se rendent compte qu'il y a la foire. Donc il y a là un gros problème de communication !

Mme JUNGST, Conseillère : Deuxième question : Est-ce que la Ville a eu des frais spécifiques ? Je suppose que de déplacer la foire aux Grands Près, qu'il y a eu des aménagements nécessaires, est-ce qu'on a pu chiffrer le coût ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. Oui il y a eu des aménagements, notamment sur les raccordements électriques, en fait pour que tout soit alimenté mais le montant je ne sais pas vous le dire. On peut vous le fournir.

M. LECOCQ, Conseiller : Je voulais simplement dire que bien entendu Monsieur le Ministre Président, vous m'avez rassuré. Mais j'étais quand même un peu inquiet d'entendre Monsieur l'Echevin dire que nous participions à une première expérience. Alors bien entendu je ne doute pas que le travail du Collège fait en sorte que l'attractivité de la Ville est de mieux en mieux, et je suis informé par notre Échevin des Finances. Je ne doutais pas vraiment de ça. Mais je pense que tout ça fait un tout et la foire participe

également à l'animation bien entendu du Centre Ville. Et je suis rassuré qu'il y aura des forains sur la Grand-Place l'année prochaine.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f : L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, il me reste à remercier la presse ainsi que l'assistance.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents

Sont absents : M. SPEER, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. MANDERLIER, SODDU, Mmes ISAAC, JOARLETTE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

64<sup>e</sup> objet : CHU A. PARE. Collège des Commissaires. Ratification de la désignation d'un membre du Conseil communal en qualité de commissaire aux comptes.

Secrétariat MPO/A.Paré

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un chef de service administratif. 1<sup>e</sup> 3462

ADOPTE – 100<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignation d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement.  
1<sup>e</sup> 52GEN/11629

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Révision de la délibération fixant la date de mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un assistant social principal. 1<sup>e</sup> 3862

ADOPTE – 102<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps octroyée à une graduée en sciences juridiques. 1<sup>e</sup> 11370

ADOPTE – 103<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à temps plein octroyée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4784

ADOPTE – 104<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3292

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à un employé d'administration. 1<sup>e</sup> 10066

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5e temps dans le cadre du congé parental à un employé d'administration. 1<sup>e</sup> 11238

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière complète et d'une interruption de carrière à mi-temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4306

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- j) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3546

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- k) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10067

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- l) Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à ¾ temps octroyée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10069

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- m) Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 2807

ADOPTE – 112<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour maladie d'une employée d'administration  
Révision de la date de mise en disponibilité. 1<sup>e</sup> 3984/1

ADOPTE – 113<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- o) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3984/2

ADOPTE – 114<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

66<sup>e</sup> objet : PERSONNEL DES MUSÉES. Prorogation de la pause carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à un gardien de musée. 1<sup>e</sup> 11498

ADOPTE – 115<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

67<sup>e</sup> objet : SERVICE DE PRÉVENTION. Fin de convention de mise à disposition d'un agent du Service de Prévention. 1<sup>e</sup> 12152

ADOPTE – 116<sup>e</sup> annexe

68<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un rédacteur.  
1<sup>e</sup> 11756.9

ADOPTE – 117<sup>e</sup> annexe

- b) Octroi d'un congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière à 1/5e temps à un rédacteur. 1<sup>e</sup> 10819

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière à 1/5 temps octroyée à un rédacteur.  
1<sup>e</sup> 10460

ADOPTE – 118<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un commis.  
1<sup>e</sup> 12224.1.1

ADOPTE – 119<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière à 1/5e temps à un commis. 1<sup>e</sup> 10661

ADOPTE – 120<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1<sup>e</sup> 10679.2

ADOPTE – 121<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
69<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Département centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100. SI 13 gen/Rinsis

ADOPTE – 122<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
70<sup>e</sup> objet : Centre de Diffusion cinématographique montois. Désignation d'un nouveau membre. Culture 6659

ADOPTE – 123<sup>e</sup> annexe71<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e  
 3180/3021/3083/3061/3033/3314

ADOPTE – 124<sup>e</sup> à 131<sup>e</sup> annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e  
 3067/3011/3406/3316/3034/3482/3516

ADOPTE – 132<sup>e</sup> à 139<sup>e</sup> annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e  
 8161/3325/3519/3476

ADOPTE – 140<sup>e</sup> à 143<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive.  
 8e/1<sup>e</sup> 6769

ADOPTE – 144<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6403

ADOPTE – 145<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.  
 8e/1<sup>e</sup> 8094/8104/8161/3406/3060

ADOPTE – 146<sup>e</sup> à 150<sup>e</sup> annexes



Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Demande d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental introduite par une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 8174

ADOPTE – 151<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.  
8e/1<sup>e</sup> 3001/8103/3434/3153/3502/3040/3021/3034/3180

ADOPTE – 152<sup>e</sup> à 160<sup>e</sup> annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Demandes d'interruption partielle de carrière d'institutrices maternelles définitives.  
8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3507/7642

ADOPTE – 161<sup>e</sup> et 162<sup>e</sup> annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

72<sup>e</sup> objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons au sein du Conseil d'administration de l'ASBL « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ». 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 760

ADOPTE – 163<sup>e</sup> annexe

73<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3517

ADOPTE – 164<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3247

ADOPTE – 165<sup>e</sup> annexe

74<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6973

ADOPTE – 166<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 2) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques.  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6373

ADOPTE – 167<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours généraux et ER.  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5833

ADOPTE – 168<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 4) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un surveillant éducateur.  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5879

ADOPTE – 169<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 5) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6270

ADOPTE – 170<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 6) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une chargée de cours techniques et spéciaux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5705

ADOPTE – 171<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 7) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6789

ADOPTE – 172<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 8) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un surveillant éducateur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6335

ADOPTE – 173<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 9) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5921a

ADOPTE – 174<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 10) Fixation des attributions, à titre définitif, d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5921

ADOPTE – 175<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 11) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6857

ADOPTE – 176<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
12) Démission d'un professeur de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6800

ADOPTE – 177<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
13) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5719

ADOPTE – 178<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
14) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6227

ADOPTE – 179<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
15) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6373a

ADOPTE – 180<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
16) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6973a

ADOPTE – 181<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
17) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours généraux et ER. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5833a

ADOPTE – 182<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
18) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un surveillant éducateur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5879a

ADOPTE – 183<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
19) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6270a

ADOPTE – 184<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et spéciaux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5705a

ADOPTE – 185<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6789a

ADOPTE – 186<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

22) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un surveillant éducateur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6335a

ADOPTE – 187<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

23) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5921b

ADOPTE – 188<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

24) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6857a

ADOPTE – 189<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

75<sup>e</sup> objet : COPALOC. Désignation des membres – Modifications. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 1627

ADOPTE – 190<sup>e</sup> annexe

76<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1) Désignation, à titre définitif, par changement d'affectation d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7922

ADOPTE – 191<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

2) Désignation, à titre définitif, par changement d'affectation d'un commis dactylographe à temps plein. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8094

ADOPTE – 192<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Désignation, à titre définitif, par changement d'affectation, d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6938

ADOPTE – 193<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 4) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7769

ADOPTE – 194<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 5) Accord de fonctionner au sein d'un autre Pouvoir organisateur à une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8067

ADOPTE – 195<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 6) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8300

ADOPTE – 196<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 7) Désignation, par détachement de ses fonctions de directeur, d'un expert pédagogique et technique. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7822

ADOPTE – 197<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 8) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8413

ADOPTE – 198<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 9) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8440

ADOPTE – 199<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 10) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6661

ADOPTE – 200<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 11) Détachement d'un chargé de cours généraux au sein d'un autre Pouvoir organisateur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7578

ADOPTE – 201<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques.

8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8293

ADOPTE – 202<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7683

ADOPTE – 203<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6340

ADOPTE – 204<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8218

ADOPTE – 205<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8298

ADOPTE – 206<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

17) Démission de ses fonctions d'un chargé de cours en vue de sa mise à la retraite.

8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5749

ADOPTE – 207<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8535

ADOPTE – 208<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8037

ADOPTE – 209<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7983

ADOPTE – 210<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6354

ADOPTE – 211<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
22) Perte partielle de charge d'une chargée de cours spéciaux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7699

ADOPTE – 212<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
23) Réaffectation temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A7699

ADOPTE – 213<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
24) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7438

ADOPTE – 214<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
25) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8346

ADOPTE – 215<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
26) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques.  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8347

ADOPTE – 216<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
27) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8388

ADOPTE – 217<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
28) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8227

ADOPTE – 218<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
29) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8336

ADOPTE – 219<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
30) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7252

ADOPTE – 220<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
31) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8064

ADOPTE – 221<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

32) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8508

ADOPTE – 222<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

33) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8198

ADOPTE – 223<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

34) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8537

ADOPTE – 224<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

35) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8170

ADOPTE – 225<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

36) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8538

ADOPTE – 226<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

37) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8539

ADOPTE – 227<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

38) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8482

ADOPTE – 228<sup>e</sup> annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

39) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8414

ADOPTE – 229<sup>e</sup> annexe

77<sup>e</sup> objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - MONSFORMATIONS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1) Nomination d'un directeur, à temps plein, à titre définitif. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8060

ADOPTE – 230<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,



2) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8347a

ADOPTE – 231<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

3) Désignation d'une surveillante-éducatrice à mi-temps, à titre temporaire dans un emploi vacant (modification d'une délibération du CC du 13.9.2004) 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8371

ADOPTE – 232<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

4) Désignation par détachement de ses fonctions d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6009

ADOPTE – 233<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8539A

ADOPTE – 234<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

6) Mise en congé pour mission dans le cadre d'un projet « Culture et Enseignement » d'un sous-directeur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6671

ADOPTE – 235<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A8170

ADOPTE – 236<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

8) Désignation à titre définitif par changement d'affectation d'un rédacteur à mi-temps. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8193

ADOPTE – 237<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

9) Désignation à titre définitif par changement d'affectation d'un rédacteur à mi-temps. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8198

ADOPTE – 238<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8148

ADOPTE – 239<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8064

ADOPTE – 240<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8244

ADOPTE – 241<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8515

ADOPTE – 242<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'un expert technique et pédagogique  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8463A

ADOPTE – 243<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7823

ADOPTE – 244<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8371

ADOPTE – 245<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8225

ADOPTE – 246<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8505

ADOPTE – 247<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7913

ADOPTE – 248<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8346A

ADOPTE – 249<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8172

ADOPTE – 250<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

22) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7817

ADOPTE – 251<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

23) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8540

ADOPTE – 252<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

24) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8433

ADOPTE – 253<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

25) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8264

ADOPTE – 254<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

26) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8447

ADOPTE – 255<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

27) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8388A

ADOPTE – 256<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

28) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8041

ADOPTE – 257<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

29) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8454A

ADOPTE – 258<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

30) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8368

ADOPTE – 259<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

31) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8460

ADOPTE – 260<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,  
32) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6895

ADOPTE – 261<sup>e</sup> annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote  
Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
33) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8446

ADOPTE – 262<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====